

DROITS DE L'ENFANT ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

10^{ème} session annuelle de formation en Droit International des Droits de l'Homme

Dakar, 16 - 27 septembre 2019

CESAG – Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

06.06.2019

- Titre du projet : **Droits de l'Enfant et Droit International des Droits de l'Homme**
- Type de projet : session de formation
- Durée / période : 10 jours / 16 – 27 septembre 2019
- Lieu : CESAG (Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion) : Boulevard du Général de Gaulle, Centenaire, en face de la RTS, Dakar - Sénégal
Web: www.cesag.sn
Tél. +221 – 33 839 7360
- Partenaires : Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (**FNF**), Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (**FRC**), en partenariat avec l'ambassade de France au Sénégal, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (**BRAO/HCDH**), la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal (**DUE**) et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (**CSDH**)
- Langue : Français
- Nombre participants : 125

I. Contexte et justification

Le 20 novembre 2019, la communauté internationale célébrera le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE), adoptée par l'organisation des nations unies le 20 novembre 1989 et qui constitue le premier instrument international juridiquement contraignant, consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.

Avec ce traité, les Etats reconnaissent l'enfant comme sujet de droit et consacrent la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, marquant ainsi l'aboutissement d'un processus enclenché au lendemain de la première guerre mondiale avec l'adoption de la Déclaration de Genève en 1924 et de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 sous l'impulsion de l'ONU.

La CDE vient compléter le droit international humanitaire (DIH) conçu pour protéger lesdits droits en période de conflit et inspirera la Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant adoptée en 1990.

La mise en place de ce dispositif juridique traduit une volonté des Etats de faire de la protection des enfants une réalité en tout temps, en tout lieu et quelles que soient les circonstances.

Malgré cet engagement juridique de la communauté internationale et la matérialisation formelle de cette volonté, des millions d'enfants dans le monde sont encore privés de leurs droits fondamentaux clairement énoncés, notamment le droit à la santé et à l'éducation.

D'après le dernier rapport de l'UNICEF, publié en 2016 sur l'état des enfants dans le monde, 167 millions d'enfants vivront dans l'extrême pauvreté en 2030, 60 millions en âge de fréquenter l'école ne seront pas scolarisés et 69 millions d'enfants de moins de 5 ans décéderont entre 2016 et 2030.

L'ONG Save the Children, dans un rapport publié en 2017 sous le titre "Enfances volées", affirme qu'au moins 700 millions d'enfants dans le monde voient leur enfance interrompue trop vite. Elle prend appui sur le taux de mortalité et de malnutrition sévère chez les moins de cinq ans, la déscolarisation au primaire et secondaire, les enfants travailleurs et ceux enrôlés dans les groupes armés, les mariages et maternités précoces et bien évidemment, les enfants dans les pays en situation de conflits. Il ressort de cette étude que les vingt dernières places du classement, réservées aux pays où, à l'échelle nationale, l'enfance est considérablement menacée, sont occupées par des pays africains.

En Afrique, un nombre considérable d'enfants souffrent de handicaps physiques ou mentaux, parce qu'ils ont été privés des aliments et des soins qui leur auraient permis de s'épanouir normalement. De nombreux décès sont dus aux effets perniciose de la pauvreté, de l'ignorance, de la discrimination et de la violence. Outre la violence sexuelle dont sont victimes de nombreux garçons et filles, la situation des enfants en conflit avec la loi, le travail des enfants dans l'orpaillage artisanal, la situation des enfants vivant et travaillant dans la rue sont autant de défis pour la protection des enfants contre la maltraitance. La mise en place de stratégies nationales de protection de l'enfant est certes un outil utile, mais ne garantit pas à elle seule des changements effectifs et rapides.

30 ans après l'adoption de la CDE, qu'en est-il de l'effectivité des droits de l'enfant en Afrique et dans le monde ? Comment les pays se sont-ils engagés dans le respect de ces droits ? Quelles sont les évolutions majeures et les principaux défis à relever ?

Conscientes de la fragilité de l'enfant, de sa vulnérabilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge, mais aussi des enjeux fondamentaux liés à la protection de ses droits, la

Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (FNF) et la Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (FRC), en partenariat avec le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BRAO/HCDH), l'ambassade de France au Sénégal, le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) et la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal (DUE) ont choisi de faire des droits de l'enfant le thème de la 10^{ème} édition de la formation délocalisée en droit international des droits de l'Homme, afin d'offrir aux différents acteurs la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux et régionaux de protection et de promotion des droits de l'Homme et les mécanismes de surveillance pour leur application effective.

Il s'agira cette année de mettre l'accent sur la vitalité et l'effectivité du droit international, en prenant en considération le caractère vulnérable de l'enfant qui a besoin d'un cadre protecteur spécifique et adapté à son statut.

Plus généralement, l'organisation de cette session de formation délocalisée répond à une exigence des acteurs du domaine d'être bien outillés pour mieux faire face à leur obligation de défendre et de promouvoir les libertés et les droits fondamentaux des citoyens ainsi que le renforcement de l'Etat de droit et de la culture démocratique en Afrique. Les organisateurs comptent ainsi contribuer au renforcement des structures nationales, afin qu'elles manient avec de meilleurs outils les situations relatives à la protection des droits de l'Homme.

La formation est fondamentalement centrée sur l'examen du droit international des droits de l'Homme au sens large avec cette année, une attention particulière aux obligations et engagements des Etats de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant.

Elle permettra de comprendre et d'évaluer les problématiques contemporaines relatives aux droits de l'enfant, d'approfondir le sens et la portée des concepts de droits et d'intérêt de l'enfant et d'analyser et de critiquer la finalité des instruments juridiques internationaux dans une perspective de l'enfant et de reconnaissance de son statut de sujet de droit.

Les participants seront formés, afin de pouvoir prendre leur part dans l'élaboration, la mise en application et le suivi de normes internationales relatives à la protection des droits de l'enfant, conformément aux cadres internationaux de droits de l'Homme.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, des séminaires spécialisés portant sur des thématiques intéressantes particulièrement les Etats d'Afrique, des cours thématiques et des conférences spéciales. Le corps enseignant soumettra aux auditeurs des cas pratiques et exercices de simulation de juridiction pour une meilleure compréhension de la théorie. Durant ces deux semaines, des événements parallèles seront organisés à différents endroits de Dakar, dont les contenus seront intrinsèquement liés au programme de la session.

II. Engagement des organisateurs

L'action de la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection de la liberté et de la dignité humaine, mais aussi de promotion de la paix dans le monde. Elle répond aussi à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui, à travers l'intervention des fondations politiques, veut contribuer à la stabilisation de la région Afrique et au renforcement des structures démocratiques des Etats qui la composent.

L'engagement de la Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer, par l'enseignement et la recherche, la performance des systèmes judiciaires, conformément aux vœux de son fondateur René Cassin, principal rédacteur de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'implication du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme se justifie par sa volonté de rester fidèle à sa mission d'œuvrer à la protection et à la promotion de tous les Droits de l'Homme pour toutes les personnes ; de contribuer à donner à ces personnes la possibilité d'exercer leurs droits et d'aider celles en charge de faire respecter ces droits à veiller à leur application effective.

La présence du Comité sénégalais des droits de l'Homme dans le spectre des partenaires trouve toute sa pertinence eu égard à son mandat de faire connaître les droits de l'Homme par l'enseignement, l'information et la sensibilisation, conformément aux principes des Nations Unies relatifs au statut des institutions nationales de protection des droits de l'Homme (Principes de Paris).

Plus que jamais soucieuse que les instruments juridiques internationaux sur les droits de l'Homme soient connus et défendus partout dans le monde et convaincue de l'universalité de ces droits, l'ambassade de France soutient l'organisation de cette session de formation délocalisée, afin de rendre l'enseignement de la Fondation René Cassin accessible au plus grand nombre (magistrats, avocats, journalistes, juristes, défenseurs et praticants des droits de l'Homme).

L'Union Européenne, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2011, accorde une place importante à la Charte des droits fondamentaux, comme source des droits fondamentaux, qui acquiert alors une valeur juridique contraignante pour ses Etats membres et se trouve intégrée au droit de l'Union en tant que principes généraux.

L'Union Européenne inscrit son action dans un cadre global qui a pour objet de respecter et promouvoir les droits de l'Homme. En effet, les politiques de l'Union Européenne intègrent la volonté de faire respecter, en son sein et dans le cadre de sa politique extérieure les valeurs fondamentales de démocratie et des droits de l'homme. Elle demeure plus que jamais attachée à défendre et promouvoir les droits de l'Homme dans leur universalité et leur indivisibilité, tels qu'articulés dans la Charte des droits fondamentaux, autour des axes suivants: droits civils, droits politiques et droits économiques.

III. Objectifs

L'objectif de la session de Dakar est d'offrir à un public francophone, originaire d'Afrique et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et de contribuer à sa promotion dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des Droits de l'Homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments internationaux permet une meilleure appropriation des droits de l'Homme par les groupes ciblés, condition sine qua none à la pleine jouissance de ces droits par tous.

Il s'agira, en outre, de :

- Promouvoir, par la formation, une société internationale fondée sur le respect des droits de l'Homme;
- Promouvoir le droit international des droits de l'Homme, ses instruments et mécanismes de mise en œuvre ainsi que les procédures qui y sont attachées ;

- Promouvoir la CDE et les autres instruments juridiques internationaux et régionaux de protection des droits de l'enfant pour leur application effective ;
- Promouvoir les mécanismes de mise en application des instruments juridiques de protection des droits de l'enfant ;
- Contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre en Afrique et dans le monde ;
- Contribuer à la création en Afrique d'un environnement politique, institutionnel et légal protecteur contre toutes formes de maltraitance, de négligence, d'abus, d'exploitation et de violence que subissent les enfants, leurs familles et leurs communautés ;
- Renforcer les contacts et échanges d'informations inter-réseau entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques en vue d'une meilleure compréhension mutuelle.

IV. Groupes cibles

Cette session de formation est destinée en priorité aux magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, aux officiels gouvernementaux, aux forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), aux membres d'organisations internationales, ONG de protection des droits de l'Homme, journalistes, acteurs de la société civile, chercheurs spécialisés, etc.

V. Conditions d'admission

- a) Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;
- b) Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des Droits de l'Homme ;
- c) Maîtriser la langue française, orale et écrite.

VI. Processus de sélection

- a) **Dépôt des dossiers de candidature :**
Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le lien google form :
<https://forms.gle/v18t6mf7faZ5g2qKA>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 23 août 2019.

- b) **Sélection des candidats jusqu'au 3 septembre 2019 :** la sélection des candidats se fera sur examen des dossiers par un comité d'admission, sous la supervision du Directeur de la Fondation René Cassin ;
- c) **Envoi des lettres d'admission : progressivement jusqu'au 6 septembre 2019 ;**
- d) **Confirmation :** les candidats admis doivent confirmer leur participation effective **avant le 10 septembre 2019 ;**
- e) **Liste définitive des participants :** elle sera établie, sur la base des confirmations, le **12 septembre 2019** et mise à la disposition de tous les organisateurs.

VII. Déroulement et moyens mis en œuvre

La cérémonie d'ouverture sera présidée par un officiel gouvernemental avec à ses côtés les représentants des différents acteurs qui gravitent autour du projet et les ambassadeurs de la

France, de la RFA et de l'Union européenne au Sénégal. La session sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

VIII. Enregistrement administratif & paiement des frais d'inscription

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 65.500 FCFA (100 Euros).

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations administratives à partir du **8 juillet 2019** au Bureau régional Afrique de l'Ouest de la Fondation Friedrich Naumann (FNF) :

Point E, angle de la rue des écrivains et de l'impasse de la rue G, Dakar – Sénégal.

Tél. +221 – 78 111 5858.

La journée du **15 septembre 2019** sera exclusivement consacrée à ces formalités au secrétariat de la session ouvert à partir de 10h00.

Prière de vous munir de votre lettre d'admission.

IX. Lieu des cours

Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) : Boulevard du Général de Gaulle, Centenaire, en face de la RTS, Dakar – Sénégal

Web: www.cesag.sn - Tél. +221 – 33 839 7360

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 16 septembre 2019 à l'Espace Atlantique de l'hôtel Terrou-Bi, Boulevard Martin Luther King, Corniche Ouest, Dakar. Tél. +221 - 33 839 90 39.

X. Hébergement

Le comité d'organisation s'engage à aider les participants non-résidents dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Dakar.

Pour toute information, prière de contacter la représentation régionale Afrique de l'Ouest de la FNF, Dakar. Tél. +221 – 33 8696416 ou par mail khady.diop@fnst.org.

XI. Certificats

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour évaluer les connaissances acquises pendant la session. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux, par contre, qui auront échoué auront une attestation de présence.

XII. Logistique

L'organisation matérielle de la session sera assurée par le comité d'organisation.

La Fondation René Cassin assure la sélection des participants et des intervenants ainsi que la mise à disposition de la documentation. L'encadrement et la coordination de la session reviennent au comité d'organisation qui mettra à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

XIII. Les indicateurs d'impact

- Les participants ont accès à un enseignement d'excellence et à moindre coût dans le domaine des droits de l'Homme ;

- Des pratiques et politiques permettant de renforcer la protection des droits de l'Homme sont identifiées ;
- Les participants disposent d'outils nécessaires à la prévention à long terme des violations de masse et autres atteintes aux droits de l'Homme ;
- Les participants sont conscients que l'enfant doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique.

XIV. Les indicateurs de performance

- Pourcentage de réussite au contrôle de connaissance ;
- Qualité des débats et réflexions menés lors de la session.

XV. Sources de vérification

- Rapport de synthèse de la session ;
- Rapports d'évaluation des intervenants ;
- Retombées médiatiques ;
- Fiches d'évaluation soumis aux participants, feedback des participants.